



*Merria di Sarrola-Carcopinu*  
*Mairie de Sarrola-Carcopino*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20200619-932020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Affichage : 16/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du vendredi 19 juin 2020	N°28/2020
<b><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire</b>	
<b><u>Objet</u> : Création d'un poste de catégorie B à temps complet relevant du cadre d'emplois des <u>rédacteurs territoriaux</u></b>	

L'an deux mille vingt, le 19 juin, le conseil municipal de Sarrola-Carcopino, légalement convoqué le 15 juin 2020 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA.

**Étaient présents** : SARROLA Alexandre, BASTIANAGGI Jeanine, BALDINI Hyacinthe, SOTTY Marie-Laurence, LECCIA Jean-Paul, CERATI Noëlle, CARCOPINO-ARRIGHI Paule, BONAVITA Dominique, PIERI Marie-Charles, NOCERA Anne, CATELLAGGI Jean-François, PIOVANACCI-LAFFITTE Maryse, FIGARI Gérard, RENAUD Lorie, SANTONI Dominique, FILIPPINI Sophie, SARROLA Olivier, CARCOPINO-TUSOLI Laurent, CELI François, BATTISTELLI Jean Joseph, GRILLOT Peggy.

**Était représentée** : RUGGERI Dominique (représentée par CERATI Noëlle).

**Secrétaire de séance** : FILIPPINI Sophie.

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 0

**Quorum** : 8 (1/3 des membres en exercice - Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19)

### **Le Maire expose à l'assemblée:**

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
**Vu** le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

**Vu** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

**Considérant** que le personnel de la commune est à ce jour composé d'1 agent de catégorie A et de 27 agents de catégorie C ;

**Considérant** que dans le cadre de la réorganisation des services et pour le bon fonctionnement de l'administration en termes de **compétences et de cohésion**, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial dans l'organigramme afin de faire **le lien** entre les services, compte tenu de la **charge de travail liée à l'évolution démographique de la commune** ;

**Considérant** que cet agent assurera des tâches de gestion administrative, de suivi et de rédaction. Il pourra contribuer à l'élaboration et à la réalisation d'actions en lien avec le cadre d'exercice des compétences de la commune.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste de catégorie B à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

### **APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**- Autorise la création d'un poste de catégorie B à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**

<b>POUR</b>	<b>21</b>	<b>dont procuration(s)</b>	<b>01</b>
<b>CONTRE</b>	<b>02</b>	<b>dont procuration(s)</b>	<b>00</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>00</b>	<b>dont procuration(s)</b>	<b>00</b>

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

**FAIT ET DELIBÉRÉ À SARROLA-CARCOPINO**, les jour, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SARROLA-CARCOPINO" at the top, "CORSE DU SUD" at the bottom, and a central emblem depicting a landscape with a building and a tree. The signature is a cursive scribble that extends to the right of the stamp.

**Alexandre SARROLA**